

Charte et guide commerce éco citoyen

M. ALAUZET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :

Motivations de la démarche

Les menaces qui pèsent sur la planète sont réelles : changement climatique, perte de la biodiversité, atteintes à l'environnement et à la santé, écarts de revenus entre les pays et au sein des territoires. Notre mode de développement épuise de manière irréversible les ressources naturelles, creuse des écarts profonds en terme de partage des richesses et remet en cause notre système économique.

La Ville de Besançon veut s'inscrire résolument dans la mise en oeuvre de politiques intégrant ces préoccupations. Adopter une logique de développement durable, c'est mobiliser tous les acteurs du territoire pour une nouvelle façon de vivre qui concilie les besoins des populations et la préservation des équilibres écologiques, sociaux et économiques. Aussi, la Ville de Besançon, en partenariat avec l'Union des Commerçants et en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'ADEME et la Région de Franche-Comté souhaite mobiliser les commerçants dans le domaine du développement durable.

D'autres territoires nationaux se sont déjà engagés dans une telle démarche. Le précurseur est la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale (Boulogne-Calais-Dunkerque). Ce sont aujourd'hui plus de 1 000 commerçants engagés au travers d'une charte commerce éco citoyen à Dunkerque.

1 - Charte commerce éco citoyen

L'action proposée consiste à mettre en place un processus d'amélioration continue au travers d'une charte «Commerce éco-citoyen». Les actions à mener toucheront les domaines des déchets, de l'eau, de l'énergie, du choix des produits, des déplacements.

Un pré-travail a été établi. Une stagiaire a été recrutée au sein de la mission Développement Durable pour 9 semaines sur deux périodes en février et en mai 2009. Son travail a contribué à tester le contenu possible d'une charte commerce éco citoyen et bâtir un guide de l'éco commerçant.

Le contenu de la charte a été établi au moyen d'une phase d'enquêtes auprès de huit commerçants du centre-ville. Ces commerçants, membres de l'Union des Commerçants de Besançon, ont été proposés par cet organisme partenaire de la démarche engagée. Un des commerçants est certifié Iso 14001 (*Natures et découvertes*) et pourrait servir de moteur au changement.

Un visuel a été proposé par la Direction de la Communication et huit articles ont été retenus. Cinq articles seraient obligatoires :

- Art 1 : Je fournis des sacs biodégradables ou réutilisables
- Art 2 : Je trie et je réduis le volume de mes déchets et limite et dépose dans des lieux appropriés les déchets toxiques
- Art 3 : Je limite mes consommations d'énergie
- Art 4 : Je limite mes consommations d'eau
- Art 5 : Je limite mes consommations de papier

et trois optionnels :

- Art 6 : Je choisis des produits d'entretien labellisés ou naturels
- Art 7 : Je propose mes produits en vrac

- Art 8 : Je participe à favoriser les modes de transport doux de mes employés, de mes clients et de mes livreurs.

2 - Un guide de l'éco commerçant

En parallèle, un guide de l'éco commerçant a été rédigé au sein de la Mission Développement Durable. Il a été soumis aux différents services techniques concernés par les thématiques et aux partenaires potentiels (ADEME, Région de Franche-Comté, CCI et CMA). Il propose des pistes d'amélioration en listant quelques gestes simples profitables à l'environnement. Il vise la maîtrise des charges en terme d'utilisation des ressources, le respect et l'anticipation des obligations réglementaires. Ce guide pourrait être édité et faire l'objet d'une communication. Il paraît plus efficace de le diffuser au-delà des commerçants souhaitant s'engager.

3 - L'articulation avec les autres chartes

Deux chartes sont proposées par la CCI aux commerçants. Elles concernent le domaine de l'accueil, du confort et du professionnalisme.

- La charte qualité accueil «Bienvenue à Besançon»

Elle est portée par la CCI et la Ville de Besançon. Ces structures ne disposent pas de moyens permettant des audits de contrôle. 40 commerces ont actuellement signé l'engagement. Une affiche est éditée chaque année.

- La charte qualité-commerce-artisanat-service

Portée par la CCI et l'UCB, elle comporte 25 adhérents sur Besançon. Un référentiel en 83 points a été établi au niveau national. La charte est signée après un audit. Une cotisation annuelle permet la mise en place de visites mystères.

Il convient d'étudier les passerelles possibles pour mutualiser les démarches.

Une réflexion est engagée pour voir de quelle manière cette action pourrait s'articuler avec la démarche qualité-commerce-artisanat-service portée par la CCI. La CCI de Dunkerque (précurseur de la démarche) et la CRCI du Nord - Pas de Calais entament la même démarche avec volonté de rapprochement entre leur charte commerce éco citoyen et la charte Qualité.

4 - La phase d'adhésion et de suivi

Une fiche d'indicateurs permettant d'établir un état des lieux et un suivi a été rédigée. Elle servirait lors de l'engagement du commerçant.

Une affiche à apposer dans le magasin serait remise au commerçant.

Dans les autres départements, la signature de la charte n'est pas suivie d'un accompagnement individualisé ou d'un contrôle de l'application des engagements. Si nous souhaitons observer et garantir un processus de changement, il convient de trouver les moyens humains nécessaires pour établir un pré diagnostic environnemental (Fiche état des lieux, pistes d'amélioration) et assurer un suivi annuel, intervenir dans les instances regroupant les commerçants (12 associations sur Besançon).

L'animation et le suivi de l'engagement des commerçants qui signeront cette charte Commerce éco citoyen pourraient être définis avec l'ensemble des partenaires intéressés : Grand Besançon, CCI, CMA, Région de Franche-Comté, ADEME, l'Union des Commerçants de Besançon et les autres associations de commerçants.

Il convient de mettre en place un comité technique de pilotage de l'opération permettant de rassembler l'ensemble des partenaires. Cette synergie permettrait d'introduire du lien entre toutes les actions menées par les uns et les autres. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose des

pré-diagnostic Pack Performance Energétique (subventionnés par l'ADEME), la Chambre de Commerce et d'Industrie va mettre en place à l'automne une offre de diagnostics énergétiques. L'Agence de l'Eau RMC a engagé avec le SYBERT un travail sur les déchets toxiques.

5 - Une phase d'information

Une réunion de sensibilisation des commerçants du centre-ville s'est tenue fin mai 2009. Elle avait pour objectif d'informer, recueillir les attentes des commerçants du centre-ville. Peu de commerçants se sont mobilisés. Plusieurs commerçants se sont portés candidats pour adhérer à la charte Commerce Eco citoyen.

Nous pourrions fixer un objectif d'adhésion de 30 commerçants dont la réceptivité est la plus forte lors de la première année pour démarrer l'opération. Un animateur, issu d'une association spécialisée dans l'environnement (type AJENA, Doubs Nature Environnement, CPIE de Brussey, ou l'ASCOMADE) pourrait réaliser les pré diagnostics, renseigner la fiche de suivi avec le commerçant, saisir les données dans une base de données, établir des propositions d'amélioration, renvoyer le commerçant sur les outils de diagnostics et formations proposés par différents organismes (ex. Pack de performance énergétique, formation sur les énergies à la CRCI).

Le prestataire pourrait également animer deux demi-journées de formation-action sur un thème et un public ciblé. Les enjeux diffèrent selon les corps de métiers. Il conviendrait de cibler les priorités avec les différents partenaires : CMA, CCI, UCB, Région de Franche-Comté et l'ADEME.

6 - Estimation financière de la démarche

	Montant en euros TTC	Observations
✓ Gratification de la stagiaire	890 €	Versé en juin 2009 par la Mission Développement Durable
✓ Création d'un visuel	657,80 €	Versé en juin 2009 par la Mission Développement Durable
✓ Edition du guide en 2 000 exemplaires	2 340 €	Financements possibles de l'ADEME (contrat CPER) à hauteur de 50 % Edition via l'imprimerie de la Ville de Besançon
✓ Animation et suivi des commerçants	10 000 €/an	Financements sur le budget fonctionnement de la Mission Développement Durable
Rencontre individuelle - Saisie des données - Echanges		Etudier les possibilités de participations des différents partenaires :
Une demi-journée/commerçant (15 jours)		Financements possibles de l'ADEME (contrat CPER) à hauteur de 30 %
2 demi-journées formation (4 jours)		
Participation à 2 réunions bilan (1 jour)		
20 jours/an à 500 € TTC/j		

Le financement de la part restant à la charge de la Ville de Besançon sera assuré par les crédits inscrits au chapitre 011.830/6042.10003 du budget de fonctionnement de la Mission Développement Durable.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la mise en place d'une charte commerce éco citoyen en direction des commerçants
- valider la démarche proposée
- autoriser M. le Maire à signer tous contrats et marchés à intervenir,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des aides auprès de l'ADEME, de la DIREN, de l'Union Européenne, de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de soutenir financièrement la démarche de charte commerce éco citoyen et autoriser M. le Maire à signer les éventuelles conventions y afférent.

«M. Philippe GONON : Juste une petite question à M. ALAUZET, les commerçants de Besançon ont-ils donné effectivement leur accord à cette charte ?

M. Eric ALAUZET : On est parti sur une expérimentation avec une dizaine de commerçants qui étaient volontaires et on va tenter d'essaimer au maximum, en allant rencontrer les associations de commerçants pour leur expliquer la démarche et faire en sorte qu'il y ait le plus de commerçants possible qui adhèrent à cette démarche. Tout le monde a envie de participer au développement durable, on leur en donne l'occasion à travers la gestion de leur outil.

M. Philippe GONON : Il n'y a pas d'opposition des associations ?

M. Eric ALAUZET : Non, il n'y a pas d'opposition. Est-ce qu'ils vont suivre le mouvement, massivement ou pas, je ne le sais encore pas trop, j'espère que oui, pour eux aussi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2009.